

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 18 MAI 2022****19 HEURES 00 À BOESENBIESEN**

Date de convocation : 12 mai 2022

Délégués en fonction : 33 Présents : 23 Absents et excusés : 3 Procurations : 7

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. François BLATZ (suppléant)
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER, Mme Nathalie DEICHLER,
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Marie FREY, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : .../...
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ, Mme Christelle ADOLPH, M. Michaël BERGER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Thierry WITWICKI

Absents excusés :

M. Alex JEHL, M. Pascal JEHL (procuration à Mireille MOSSER), Mme Katia EHRHART, M. Eric KOPP (procuration à Mireille MOSSER), Mme Catherine GREIGERT (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), M. Gilles WEBER (procuration à Jean-Paul ORSONI), Mme Chrystelle ERARD, M. Yann SCHUNCK (procuration à Jean-Paul ORSONI), Mme Elisabeth SIEBER (procuration à Marie FREY), M. Rémy TAGLANG, Mme Clothilde LOOS (procuration à Thierry WITWICKI), M. Yves SCHWOERER (suppléant), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. Sébastien BURGER (suppléant), Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Jean-Pierre LECUIVRE (Trésorier), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »).

Assistaient en outre :

Mme Isabelle BAEHR (suppléante), Mme Agnès ROHR (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), Mme Karine LABOULAIS (Conseillère aux décideurs locaux), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Bertrand ATZENHOFFER (Directeur Général des Services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Attractivité et Développement du Territoire »), M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »).



ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 18 MAI À 19 HEURES
À LA SALLE DES FÊTES DE BOESENBIESEN

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022
3. Décisions du Président

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Création d'un poste d'attaché pour le poste de responsable des Services à la Personne et de la Participation citoyenne
2. Fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants de la Collectivité au Comité Social Territorial

C. SERVICE A LA PERSONNE

1. Construction de structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance à Marckolsheim et demande de concours au CAUE du Bas-Rhin pour la réalisation des projets
2. Accueils périscolaires et de loisirs sans hébergement – grille tarifaire 2022 – 2023
3. Multi Accueil – rapport d'activités 2021
4. Relais Petite Enfance – rapport d'activités 2021

D. VOIRIE – RESEAUX – BATIMENTS

1. INTRACTING – Financement de la rénovation de l'éclairage public par la Banque des Territoires

E. COMMUNICATION

1. ATILAC – avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Participation de la Communauté de Communes à la Démarche « Label Qualité Accueil » de la CCI Alsace Eurométropole

G. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

H. VŒUX ET COMMUNICATION

1. Intervention du SMICTOM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

D.1. INTRACTING – Financement de la rénovation de l'éclairage public par la Banque des Territoires

La modification, n'amenant pas d'observations particulières, est adoptée à l'unanimité.

*
**

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, **Madame Denis KEMPF**, Maire de Schwobsheim.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.

*
**

3. Décisions du Président

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2020. Il s'agit de :

- **Décision n°2022-005** du 22 avril 2022 portant attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier de stockage ;
- **Décision n°2022-006** du 22 avril 2022 portant attribution du marché de travaux d'éclairage public ;
- **Décision n°2022-007** du 22 avril 2022 portant attribution du marché de fournitures et de services de télécommunication Voix-Data-Internet ;
- **Décision n°2022-008** du 25 avril 2022 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-009** du 29 avril 2022 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-010** du 09 mai 2022 portant approbation d'une convention de formation professionnelle ;

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*
**

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Création d'un poste d'attaché pour le poste de responsable des Services à la Personne et de la Participation citoyenne

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de créer un emploi permanent d'Attaché à raison de 35/35ème à compter du 06 juin 2022 pour exercer les missions de responsable du Service à la personne et de la Participation Citoyenne ;
- ◆ **décide** de rémunérer l'agent recruté sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, à l'échelon correspondant à son expérience professionnelle ;

- ◆ **note** qu'en cas de non aboutissement de la procédure pour un agent fonctionnaire, le recrutement sera opéré par la voie contractuelle pour une durée initiale de 3 ans et sous réserve que le candidat retenu puisse bénéficier d'une telle durée de contrat ; Le Président fixera la rémunération de l'agent par arrêté individuel conformément aux lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 respectivement relatives aux droits et obligations des fonctionnaires et portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- ◆ **déclare** la vacance de l'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin ;
- ◆ **confirme** les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2022 - Principal - Chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants de la Collectivité au Comité Social Territorial

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et un nombre égal de représentants suppléants ;
- ◆ **décide** du maintien du paritarisme numérique au Comité Social Territorial en fixant un nombre de représentants des collectivités adhérentes égal à celui des représentants du personnel ;
- ◆ **décide** du recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants des collectivités adhérentes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

C. SERVICE A LA PERSONNE

1. Construction de structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance à Marckolsheim et demande de concours au CAUE du Bas-Rhin pour la réalisation des projets

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la construction d'un nouveau périscolaire à Marckolsheim ;
- ◆ **approuve** la construction d'un nouveau multi-accueil à Marckolsheim, en remplacement de la structure existante ;
- ◆ **approuve** la construction de locaux pour le Relais petite Enfance à Marckolsheim ;
- ◆ **décide** de l'adhésion de la Communauté de Communes au CAUE d'Alsace pour l'ensemble de la période de validité de la convention pour une cotisation annuelle de 600 € ;
- ◆ **sollicite** le CAUE d'Alsace pour une mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une structure périscolaire de 160 places, la construction d'un multi-accueil de 55 places et la construction de locaux pour le RPE ;
- ◆ **approuve** le coût de la mission tel que précisé dans le présent rapport ;
- ◆ **approuve** le projet de convention d'accompagnement avec le CAUE pour les différents investissements faisant l'objet du présent rapport ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 – Fonction 64 - Chapitre 011 - Article 6281 et Chapitre 020 – Article 2031.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Accueils périscolaires et de loisirs sans hébergement – grille tarifaire 2022 – 2023

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ décide de modifier la grille tarifaire actuelle par la création d'une sixième tranche « QF 2001 € et + » ;
- ◆ décide de fixer les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

PERISCOLAIRES							
PERICOLAIRES du RIED DE MARCKOLSHEIM		QF -600	QF 600,01 à 900	QF 900,01 à 1250	QF 1250,01 à 1550	QF 1550,01 à 2000	QF 2000 et +
Garde du Midi repas en sus (de la sortie de classe au retour en classe)	1er enfant	3,00 €	4,12 €	5,08 €	5,48 €	5,88 €	6,32 €
	2ème enfant	2,64 €	3,52 €	4,28 €	4,72 €	5,04 €	5,44 €
	3ème enfant	2,32 €	3,04 €	3,68 €	4,00 €	4,24 €	4,60 €
Garde du Soir avec goûter (de la sortie de classe à 18h30)	1er enfant	3,75 €	5,15 €	6,35 €	6,85 €	7,35 €	7,90 €
	2ème enfant	3,30 €	4,40 €	5,35 €	5,90 €	6,30 €	6,80 €
	3ème enfant	2,90 €	3,80 €	4,60 €	5,00 €	5,30 €	5,75 €
COÛT DU REPAS PAR JOUR (tarif unique à ajouter au tarif de la garde méridienne)							4,72 €

- ◆ décide d'arrêter les tarifs du mercredi pour l'année scolaire 2022/2023 de la manière suivante :

ALSH des MERCREDIS							
ALSH des MERCREDIS à MARCKOLSHEIM et WITTISHEIM		QF -600	QF 600,01 à 900	QF 900,01 à 1250	QF 1250,01 à 1550	QF 1550,01 à 2000	QF 2000 et +
Garde du Mercredi MATIN sans repas (8h / 12h)	1er enfant	5,60 €	7,60 €	9,20 €	10,00 €	10,56 €	11,36 €
	2ème enfant	4,96 €	6,64 €	7,92 €	8,56 €	9,04 €	9,60 €
	3ème enfant	4,48 €	5,60 €	6,80 €	7,28 €	7,76 €	8,24 €
* Garde du Mercredi MIDI repas en sus (12h / 14h)	1er enfant	2,80 €	3,80 €	4,60 €	5,00 €	5,28 €	5,68 €
	2ème enfant	2,48 €	3,32 €	3,96 €	4,28 €	4,52 €	4,80 €
	3ème enfant	2,24 €	2,80 €	3,40 €	3,64 €	3,88 €	4,12 €
Garde du Mercredi APRES-MIDI sans repas (14h / 18h30)	1er enfant	6,30 €	8,55 €	10,35 €	11,25 €	11,88 €	12,78 €
	2ème enfant	5,58 €	7,47 €	8,91 €	9,63 €	10,17 €	10,80 €
	3ème enfant	5,04 €	6,30 €	7,65 €	8,19 €	8,73 €	9,27 €
Garde du Mercredi JOURNEE repas en sus (8h00 / 18h30)	1er enfant	14,70 €	19,95 €	24,15 €	26,25 €	27,72 €	29,82 €
	2ème enfant	13,02 €	17,43 €	20,79 €	22,47 €	23,73 €	25,20 €
	3ème enfant	11,76 €	14,70 €	17,85 €	19,11 €	20,37 €	21,63 €
COÛT DU REPAS PAR JOUR (tarif unique à ajouter au tarif de la garde midi ou journée)							4,72 €

- ◆ décide de fixer les tarifs des vacances pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

ALSH des VACANCES (PRIORITE DONNEE aux inscriptions à la semaine complète)							
ALSH des VACANCES à MARCKOLSHEIM et WITTISHEIM		QF -600	QF 600,01 à 900	QF 900,01 à 1250	QF 1250,01 à 1550	QF 1550,01 à 2000	QF 2000 et +
Garde ALSH forfait 5 MATINS repas en sus (8h / 12h)	1er enfant	18,80 €	26,40 €	31,60 €	34,80 €	35,60 €	38,00 €
	2ème enfant	17,20 €	22,80 €	27,20 €	30,00 €	30,80 €	32,80 €
	3ème enfant	15,20 €	18,80 €	23,60 €	25,20 €	26,40 €	28,00 €
* Garde ALSH forfait 5 MIDIS repas en sus (12h / 14h)	1er enfant	9,40 €	13,20 €	15,80 €	17,40 €	17,80 €	19,00 €
	2ème enfant	8,60 €	11,40 €	13,60 €	15,00 €	15,40 €	16,40 €
	3ème enfant	7,60 €	9,40 €	11,80 €	12,60 €	13,20 €	14,00 €
Garde ALSH forfait 5 APRES-MIDIS repas en sus (14h / 18h30)	1er enfant	21,15 €	29,70 €	35,55 €	39,15 €	40,05 €	42,75 €
	2ème enfant	19,35 €	25,65 €	30,60 €	33,75 €	34,65 €	36,90 €
	3ème enfant	17,10 €	21,15 €	26,55 €	28,35 €	29,70 €	31,50 €
Garde ALSH forfait 5 JOURNEES repas en sus (8h / 18h30)	1er enfant	49,35 €	69,30 €	82,95 €	91,35 €	93,45 €	99,75 €
	2ème enfant	45,15 €	59,85 €	71,40 €	78,75 €	80,85 €	86,10 €
	3ème enfant	39,90 €	49,35 €	61,95 €	66,15 €	69,30 €	73,50 €
COUT DU REPAS PAR JOUR (tarif unique 4,72 € par repas à ajouter au tarif de la garde)					soit un forfait pour 5 jours de		23,60 €
ALSH des VACANCES (s'il reste de la place après les inscriptions à la semaine, l'inscription à la journée est possible au tarif ci-dessous)							
ALSH des VACANCES à MARCKOLSHEIM et WITTISHEIM		QF -600	QF 600,01 à 900	QF 900,01 à 1250	QF 1250,01 à 1550	QF 1550,01 à 2000	QF 2000 et +
Garde ALSH forfait 1 JOURNEE repas en sus (8h / 18h30)	1er enfant	9,87 €	13,86 €	16,59 €	18,27 €	18,69 €	19,95 €
	2ème enfant	9,03 €	11,97 €	14,28 €	15,75 €	16,17 €	17,22 €
	3ème enfant	7,98 €	9,87 €	12,39 €	13,23 €	13,86 €	14,70 €
COUT DU REPAS PAR JOUR (tarif unique 4,72 € par repas à ajouter au tarif de la garde)					soit un forfait pour 1 jour de		4,72 €
SUPPLEMENT INSCRIPTION PARTIELLE POUR LA JOURNEE EVENEMENTIELLE "SORTIE" OU "AVEC INTERVENANT SPECIAL" EN ALSH							10,00 €

- ◆ décide de leur application à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- ◆ charge le Président de notifier ces nouvelles grilles à l'AGF du Bas-Rhin, gestionnaire des accueils périscolaires et des ALSH de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

**

3. Multi Accueil – rapport d'activités 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ prend acte du rapport d'activités du Multi-accueil de Marckolsheim pour l'année 2021.

**

4. Relais Petite Enfance – rapport d'activités 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ prend acte du rapport d'activités du Relais Petite Enfance du Ried de Marckolsheim pour l'année 2021.

**

D. VOIRIE – RESEAUX – BATIMENTS

1. INTRACTING – Financement de la rénovation de l'éclairage public par la Banque des Territoires

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **confirme** l'inscription en recette d'investissement de l'avance remboursable Intracting de 395 427€ au titre du budget 2022 ;
- ◆ **inscrit** le complément des avances remboursables Intracting soit 589 592 € en recettes d'investissement au Budget 2023 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention et tous documents relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

E. COMMUNICATION

1. ATILAC – avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant financier proposé par ATILAC joint à la présente délibération ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Participation de la Communauté de Communes à la Démarche « Label Qualité Accueil » de la CCI Alsace Eurométropole

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de reconduire sa participation au dispositif décrit porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;
- ◆ **approuve** la convention de partenariat avec la CCI annexée ;
- ◆ **autorise** le Président de la Communauté de Communes à la signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

G. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées ci-dessus aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

H. VŒUX ET COMMUNICATION

1. Intervention du SMICTOM d'ALSACE CENTRALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Marckolsheim, le 19 mai 2022

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

